

De l'Abbaye Sainte-Geneviève au Lycée Napoléon : l'École centrale du Panthéon (1796-1804).

Élisabeth Liris



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lrf/826>

DOI : 10.4000/lrf.826

ISSN : 2105-2557

Éditeur

IHMC - Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066)

Référence électronique

Élisabeth Liris, « De l'Abbaye Sainte-Geneviève au Lycée Napoléon : l'École centrale du Panthéon (1796-1804). », *La Révolution française* [En ligne], 4 | 2013, mis en ligne le 15 juin 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lrf/826> ; DOI : 10.4000/lrf.826

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© La Révolution française

De l'Abbaye Sainte-Geneviève au Lycée Napoléon : l'École centrale du Panthéon (1796-1804).

Élisabeth Liris

- 1 Trois écoles centrales voient le jour à Paris en 1796 : l'École centrale du Panthéon, dans les bâtiments de l'abbaye Sainte-Geneviève (actuel Lycée Henri-IV), l'École centrale des Quatre Nations, sur les lieux du collège créé par Mazarin, actuel Institut de France et l'École centrale de la rue Antoine, installée dans l'ancienne maison professe des Jésuites, actuel lycée Charlemagne. L'École centrale du Panthéon est la première à ouvrir ses portes, le 20 mai 1796, dans la ci-devant Maison de Geneviève. Étudier l'école centrale du Panthéon, c'est, dans un premier temps, appréhender les très longues conditions de sa création à travers les procès-verbaux du Comité d'instruction publique, véritable maître d'œuvre de la mise en place de ces nouvelles écoles. C'est, dans un deuxième temps, considérer les conditions matérielles de son installation, de son fonctionnement comme de son enseignement à travers ses programmes, ses professeurs, ses élèves. C'est enfin porter un regard attentif sur son caractère utopique, ses difficultés jusqu'à sa mise à mort, avec l'entrée en scène du Lycée Napoléon, le 23 septembre 1804.

Le comité d'instruction publique à l'œuvre

- 2 Une brève évocation de la situation des collèges d'Ancien Régime permet de mesurer la démarche entre rupture et continuité. À Paris, une dizaine de collèges dépendent de l'Université, les autres sont principalement aux mains des Jésuites jusqu'à la suppression de l'Ordre en France en 1764 et des Oratoriens. Les Jésuites ont profondément marqué des générations de Condé à Montesquieu. L'enseignement repose sur l'étude du grec et du latin, de la rhétorique et de la philosophie tandis que les sciences sont fort délaissées et que l'histoire fait l'objet d'une grande méfiance. Les collèges Oratoriens se différencient par le contenu de leur enseignement, comme par leur pédagogie : enseignement en

Français pour toutes les disciplines, étude des mathématiques, de la physique, des sciences naturelles, des langues vivantes, ouverture à la philosophie et au monde des Lumières. C'est dans ces collèges d'Ancien Régime qu'ont été éduqués les membres du comité d'Instruction publique dont Joseph Lakanal, ancien congréganiste, Gibert Romme, Pierre-Claude-François Daunou, ancien oratorien, ces anciens ecclésiastiques appartiennent, avec Sieyès au groupe des Idéologues, personnalités à la fois témoins et acteurs, entre rupture et continuité.

- 3 Ferdinand Bruno souligne le silence relatif des *Cahiers de doléances* de 1789 : « On est étonné quand on parcourt les Cahiers, de voir la place très restreinte qui tiennent les questions relatives à l'Instruction [...] La France souffrait de maux trop pressants pour qu'on en remit le soin à une autre génération et qu'on s'occupa de la former. [...] Quand quelque paroisse réclamait contre l'absence de gens instruits, c'était plus souvent pour se plaindre de l'ignorance ou de l'insuffisance des sages-femmes que de l'état des humanités ou de l'inexpérience des maîtres d'école¹. » Jugement fort justement nuancé par Jean-Luc Chappey qui écrit : « les critiques tant internes qu'externes, contre le personnel, les théories et les pratiques pédagogiques se multiplient à partir des années 1770. Au début des années 1780, les créations de Lycées et autres « musées » à Paris et dans d'autres villes du royaume témoignent de la volonté des élites sociales et économiques de réformer et d'adapter l'école. Ces exigences sont exprimées avec la même acuité, mais avec d'autres mots, dans de nombreux cahiers de doléances des villes comme des campagnes². »
- 4 L'Assemblée nationale travaille à l'instruction publique, avec la conscience de l'urgence des réformes. Au nom du Comité de constitution, le 10 septembre 1791, Talleyrand présente son rapport : *Sur les principes et l'organisation de l'instruction publique* : « La Constitution pourrait sembler incomplète, si l'on y attachait pas enfin, comme partie conservatrice et vivifiante, l'instruction publique, que sans doute on aurait le droit d'appeler un pouvoir, puisqu'elle embrasse un ordre de fonctions distinctes qui doivent agir sans relâche sur le perfectionnement du corps politique et sur la prospérité générale³. » En effet, comme le montre Bronislav Backzo : « L'éducation représente toujours un enjeu important pour le pouvoir et c'est d'autant plus le cas pendant la période révolutionnaire. [...] Les rapports entre pédagogie et politique et notamment entre éducation et pouvoir sont particulièrement complexes. [...] Du coup, ils se voient, pour ainsi dire condamnés à produire en permanence un discours pédagogique⁴. »
- 5 L'Assemblée Législative, le 15 octobre 1791, décide, dans cette optique, de la création du Comité d'instruction publique qui sera composé de 24 membres⁵. » Son travail se fera en liaison avec le comité des finances, le comité d'aliénation et le comité ecclésiastique⁶. Josiane Boulad-Ayoub souligne que : le « comité d'instruction publique n'interrompt pas ses séances jusqu'au Directoire. Les membres de ces comités furent souvent parmi les plus illustres représentants du savoir. Ils débattent et se prononcent sur l'enseignement à tous les niveaux, sur les beaux-arts, le système des poids et mesures (qu'ils vont inventer), le calendrier républicain. [...] Dans ces débats, six auteurs nous ont laissé des textes [...] Condorcet, Romme, Lepeltier, Bouquier, Lakanal et Daunou qui avaient été professeurs sous l'Ancien Régime⁷. » Grâce au remarquable travail de James Guillaume, qui, à l'occasion du premier centenaire de la Révolution, a recensé scrupuleusement tous les procès-verbaux du comité d'instruction publique, nous disposons d'une documentation exceptionnelle⁸.
- 6 Le premier grand événement au comité est le *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique* de Condorcet, lu à l'Assemblée les 20 avril et 21 avril 1792,

présentation interrompue le lendemain par la déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie. J. Guillaume rappelle que : « Ce plan d'instruction nationale est de beaucoup le plus important. [...]. La Législative n'eut pas le temps de le discuter ; mais la Convention, dès les premières semaines de sa session, le fit sien et en ordonna la réimpression. [...]. Les querelles des partis le font parfois écarter ou perdre de vue, mais toujours on y revient : c'est de lui que s'inspirent Romme en Brumaire an II, Lakanal au commencement de l'an III et la loi du 3 brumaire an IV en offre des fragments mutilés et amoindris sans doute, particulièrement dans l'organisation des écoles centrales et de l'Institut national⁹. »

- 7 Condorcet, en messager des Lumières, présente une véritable fresque de l'instruction et de l'éducation idéales : « Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, [...] de développer toute l'étendue des talents qu'il a reçus de la nature et, par là, établir entre les citoyens une égalité de fait et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi¹⁰. » Le philosophe ne manque pas, avec un certain pragmatisme, de souligner le devoir de vigilance et d'indépendance, la fragilité des acquis de la Révolution, l'inquiétude pour la dépense, la distribution des hommes sur le territoire, le temps disponible pour les enfants comme pour les adultes. Condorcet propose en effet un système public d'enseignement en vue d'une réorganisation de la société toute entière, pour former des citoyens, appartenant eux-mêmes au genre humain dans un projet qui devient, par là même, universaliste. Dans cette perspective, plutôt que l'étude érudite des lettres, des Anciens et de la religion, il faut privilégier l'enseignement des sciences, sciences exactes, sciences naturelles et des techniques qui permettront de donner au citoyen l'amour et la connaissance critique des lois, fondement de la liberté et des valeurs démocratiques. L'instruction, elle, pourra aussi, par l'étude des sciences morales et politiques, assurer l'indépendance intellectuelle et politique de citoyens libres et égaux, les guider pour combattre l'ignorance, le fanatisme, les préjugés qui ne font qu'entraver les progrès de la raison et la nécessaire conquête pour l'égalité des droits. Alors, les citoyens auront la possibilité d'accéder à des fonctions sociales qui sont un droit pour eux et, par là même, de participer au développement, au bonheur de tous leurs concitoyens et, dans un sens universaliste, à celui de tout le genre humain.
- 8 Le 21 décembre 1792, Rabaut Saint-Étienne tient à insister sur la distinction et la complémentarité entre instruction et éducation, conception déjà évoquée par Daunou, en 1790, alors qu'il préparait son *Essai*. Rabaut déclare : « L'instruction publique éclaire les esprits, l'éducation nationale doit former le cœur. [...] Elles sont sœurs, mais l'éducation nationale est l'aînée. Que dis-je, c'est la mère commune de tous les citoyens, qui leur donnera tous le même lait, qui les élève et les traite en frères [...] dès le berceau et même avant la naissance, car l'enfant qui n'est pas né appartient déjà à la patrie¹¹. » L'utopie pédagogique dans cette tonalité très maternelle et rassurante rejoint alors l'utopie politique pour transformer l'homme et la société toute entière. Il s'agit d'inculquer les vertus républicaines à la fois aux parents et aux enfants, instruction et éducation doivent se conjuguer pour assurer le passage du sujet au citoyen, et réaliser le projet républicain. Le 24 décembre 1792, Bancal, après ces propos largement dominés par l'affectivité avec l'évocation de la *Mère Patrie*, aborde la question de l'appellation d'*écoles centrales* : « Ce que le Comité appelle *lycée* est un mot grec, et je préférerais celui d'*écoles centrales*, qui exprime mieux l'institution.[...] Il y a un point central d'administration, je pense qu'il doit y avoir un point central d'instruction. [...] Il ne sera enseigné dans ces écoles aucune des connaissances n'ayant trait à une autre vie. Le système moral et politique est *entièrement*

*séparé du système religieux*¹². » Les écoles centrales devront être précisément établies au centre du département et en dehors de toute pression du pouvoir politique et religieux.

- 9 De mai à juillet 1793, le Comité se réunit 43 fois en 3 mois et ne présente pas moins de 9 projets. Le 13 juillet 1793, Robespierre, après s'être approprié le document qu'il qualifie de *magnifique*, lit, au nom la Commission, le *Plan d'éducation publique et nationale* de Lepeletier¹³ : « J'ai osé concevoir une plus vaste pensée et considérant à quel point l'espèce humaine est dégradée par le vice de notre ancien système social, je me suis convaincu de la nécessité d'opérer une entière régénération, et si je peux m'exprimer ainsi, de créer un nouveau peuple.[...] L'instruction gratuite et obligatoire pour les garçons, de 5 à 12 ans et pour les filles de 5 à 11 ans. L'éducation sera égale pour tous, tous recevront même nourriture, même vêtements, même instruction, mêmes soins.[...] L'éducation nationale étant la dette de la République envers tous, tous les enfants ont le droit de la recevoir, et les parents ne pourront se soustraire à l'obligation de les faire jouir de cet avantage¹⁴. » Le *Plan* de Lepeltier prévoit un enseignement gratuit et obligatoire pour les filles comme pour les garçons, avec de grands internats où les enfants de la République, à partir de cinq ans, recevront tous les mêmes soins, les mêmes vêtements, la même nourriture. Lepeltier veut, de l'ancien enseignement érudit et élitiste, nuisible au bien social commun, faire table rase, dès lors le discours pédagogique s'ancre autour de la *Régénération* et de *l'Homme nouveau*.
- 10 *Régénération, homme nouveau*, ces mots irriguent désormais les procès-verbaux du comité, mais quel sens leur conférer ? L'Encyclopédie ou *Dictionnaire raisonné des sciences, des lettres et des arts* définit ainsi la Régénération : « C'est l'acte par lequel on renaît à une nouvelle vie [...] Pour effacer cette tache originelle qui nous rend enfants du démon, il faut dans l'ordre de grâce, une nouvelle naissance qui nous rende enfants de Dieu.[...] C'est en ce sens qu'on dit qu'un enfant ou un infidèle qui a reçu le baptême, qu'il a été régénéré en Jésus-Christ. » Plus loin, le dictionnaire précise encore : « La régénération en chirurgie est un terme très usité pour exprimer la réparation de substance perdue¹⁵. » Il s'agit donc bien d'une double démarche, dans une tonalité à la fois intellectuelle, religieuse mais aussi médicale. Extirper les maux des esprits, des âmes comme des corps malades pour les rendre sains, les reconstruire afin de les régénérer. L'Instruction publique doit à la fois rééduquer les esprits entachés d'erreurs, de préjugés, de superstitions, de charlatanisme, mais aussi se préoccuper de lutter contre les maladies afin de guérir le corps.
- 11 Le 1^{er} octobre 1793, le *Rapport* de Gilbert Romme est présenté à la Convention. Ancien élève des Oratoriens, mathématicien puis médecin, Romme insiste sur la nécessaire rupture, puisque la France est en République pour la deuxième année et que la société toute entière doit devenir une société républicaine. L'instruction et de l'éducation ont pour mission la régénération des mœurs, c'est-à-dire la révolution morale, la conscience publique, le progrès des sciences, des lettres et des arts en vue d'encourager la raison, de forger le corps social. Or, comme l'affirme la constitution de 1793, le corps social, c'est le peuple désormais souverain qui remplace le corps du roi et possède des droits : droit à la liberté, à l'égalité, droit de faire les lois, droit à l'instruction, droit au travail, à l'assistance, aux secours publics.
- 12 À la Convention, le député de la Creuse Jean-François Baraillon, médecin, déclare, 15 novembre 1793 : « L'Instruction particulière au sexe, adressée aux jeunes filles fera disparaître la stérilité et on verra les Françaises plus fécondes que les femmes Chinoises repeupler le pays. La race républicaine retrouvera la force et la corpulence de ces colosses d'autrefois nos ancêtres les Gaulois. » Henri Grégoire, alors membre du comité, déclarera

à la Convention, 4 juin 1794) : « Grâce à l'enseignement de la morale et de l'hygiène, on réduira quelques unes des quatre milles maladies décomptées par le docteur Sauvages et qui tiennent dans leur immense majorité à l'ignorance. » Il faut souligner que le comité d'instruction publique est en rapport étroit à la fois avec l'école de santé, les sociétés de médecine, l'école de médecine de Paris et l'Académie de chirurgie¹⁶. Pourtant, à partir d'octobre 1793, les défections se multiplient et il n'y a plus jamais 24 membres au comité d'instruction publique qui se retrouve directement sous l'autorité du Comité de salut public et c'est celui-ci qui, désormais, nomme les membres du comité d'instruction publique, comme d'ailleurs ceux des autres comités.

- 13 Le 13 mars 1794, Guyton-Morveau et Fourcroy, membres du comité d'instruction publique sont nommés Commissaires auprès du Comité de salut public, mais celui-ci intervient directement auprès de la Convention, souvent sans aucune concertation préalable. Ainsi L'École de Mars est créée le 1^{er} Juin 1794, tandis que le décret sur les écoles normales, malgré les promesses de Barère, reste des mois dans les cartons. Alors que les défections se multiplient au comité, six membres sont décrétés d'accusation et condamnés à mort dont Cloots, exécuté le 24 mars 1794, Condorcet, arrêté le 27 mars 1794, trouvé mort dans sa geôle, le 30 mars 1794, Fabre d'Églantine et Basire exécutés le 5 avril 1794, Romme qui se suicide le 16 juin 1795.
- 14 Pourtant, le travail continue. Lakanal, le 26 février 1795, annonce (à la suite de *Projet de décret sur les écoles centrales* du 16 décembre 1794) que : « Le décret pris au nom des Comités d'instruction publique et des finances précise, par ailleurs, que les établissements proposés sont en quelque sorte [...] des cadres ouverts pour recevoir, dans toute l'étendue de la République, les hommes éclairés et vertueux qui ont échappé à la faux du vandalisme. [...] Le Comité propose d'établir dans chaque école centrale, un professeur de langues les plus appropriées aux localités. Je crois qu'il est dans l'intention de la Convention de faire disparaître du sol de la République tous les jargons particuliers pour ne conserver que la langue nationale¹⁷. » Cette préoccupation avait été déjà vivement exprimée par l'abbé Grégoire, dès le 13 août 1790, avec son *Questionnaire relatif aux patois et aux mœurs des campagnes*. En effet, dans une France encore très majoritairement rurale, l'apprentissage du Français s'avère absolument essentiel pour assurer une instruction dans la langue nationale, afin de permettre à la fois les progrès de la raison et la cohésion politique. Daunou, dans cette perspective, établit le 23 juin 1795 dans les écoles centrales, troisième section, un professeur d'hygiène, d'accouchement et des principes généraux de l'art de guérir¹⁸.
- 15 À partir de mars-avril 1795, le comité, avec l'aide des représentants dans les départements, multiplie les efforts pour mettre au point l'emplacement, le fonctionnement le plus précis possible des écoles centrales. Il est attentif au niveau scolaire des élèves, puisqu'il considère que les écoles centrales seront le dernier terme de l'instruction pour la majorité d'entre eux. Le comité doit admettre que les notions acquises dans les écoles primaires semblent, selon ses propres dires, *extrêmement légers et superficiels*. De plus, il faudra faire face à nombre de difficultés matérielles et financières pour mettre en place ces écoles. Force est de constater la distance qui sépare, voire oppose ces projets ambitieux et utopiques, compte tenu des réalités politiques, ajoutées aux périls extérieures, aux difficultés pratiques pour recruter des professeurs compétents, réaliser des cabinets de physique des laboratoires de chimie, des bibliothèques, s'occuper de la correspondance, loger les employés, les élèves, les professeurs.

- 16 Le projet quasi définitif pour les écoles centrales est présenté par la Commission des Onze, commission chargée de rédiger la nouvelle constitution.
- 17 Il est lu par Daunou le 23 juin 1795. « Dans les écoles centrales, l'enseignement sera divisé en trois sections. Il y aura, dans la première section, à partir de onze ans : un professeur d'histoire naturelle, un de géographie et d'histoire, un de langues anciennes, un de langues vivantes, un des arts du dessin, un des arts et métiers. Il y aura dans la deuxième section, à partir de quatorze ans accomplis : un professeur de physique et de chimie expérimentale, un de mathématiques, un de l'analyse des sensations et idées, un de grammaire générale. Il y aura, dans la troisième section, à partir de seize ans au moins, un professeur de belles lettres et de la théorie générale, des beaux arts, un de morale, un d'économie politique, un de législation politique et civile, un d'hygiène, d'accouchement et des principes de l'art de guérir. Un même professeur pourra être chargé de plusieurs des parties de l'enseignement énoncé dans le présent article, lorsqu'il sera jugé capable. Les professeurs des écoles seront nommés par les administrations de département ; ils ne pourront être destitués que par un arrêté des mêmes administrations, confirmé par le Directoire exécutif. Le Jury sera renouvelé par tiers tous les six mois. Auprès de chaque école il y aura une bibliothèque publique, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de physique expérimentale, une collection de machines et modèles pour les arts et métiers. Le bibliothécaire est assimilé aux professeurs pour la nomination, la destitution, le traitement. Le traitement des professeurs est fixé provisoirement à 3 000 livres et à 4 000 livres dans les communes de plus de 15 000 habitants, 5 000 livres au-dessus de 60 000 habitants¹⁹. » Le traitement fera encore l'objet de plusieurs modifications. Chaque élève d'une école centrale payera, entre les mains des receveurs du département, une contribution annuelle de 100 francs et la moitié du produit de ces contributions serait répartie, chaque trimestre, entre tous les professeurs. Cette décision met fin à l'idée de gratuité soutenue par Lepeltier, mais il faut signaler que, lors de la séance du comité d'instruction publique du 5 août 1795, Fourcroy remet trois feuillets à Lakanal dans lesquels on envisage que : « la contribution doit être, au moins, proportionnée aux fortunes²⁰. » C'est à partir de juin 1795 que le comité publie la liste des premiers professeurs désignés par le jury pour les écoles centrales de Paris.
- 18 Le 8 messidor an III (26 juin 1795), « La Convention nationale après avoir entendu le Comité, avait décrété que les travaux relatifs aux dispositions à prendre pour les bâtiments destinés à recevoir les écoles centrales et commencés par les représentants en mission, seraient étendus dans toute l'étendue de la République²¹. » Daunou, au nom de la Commission des Onze et du Comité d'instruction publique, et faisant manifestement allusion à l'époque de la Convention montagnarde, déclare : « Représentants du Peuple, après tant de secousses violentes, tant de soupçons inquiets, tant de guerres nécessaires, tant de défiances vertueuses, après cinq années si pleines de tourments, d'efforts et de sacrifices [...] Qui mieux que l'instruction publique exercera ce ministère de la réconciliation générale ? Les lettres ont suivi depuis trois années, la destinée de la Convention nationale. Elles ont gémi avec la tyrannie de Robespierre ; elles montaient sur l'échafaud avec vos collègues²². »
- 19 On le voit, Daunou fait un vibrant appel à la réconciliation. Il faut noter que, désormais, l'éducation forme un tout qui, en réalité, privilégie, au détriment des Lumières, les mœurs républicaines, la morale, les vertus, tout en encadrant les préoccupations économiques, l'étude des sciences physiques, des sciences de la nature, de la physiologie, tandis que la régénération sociale s'exercera au service du patriotisme. L'ensemble, est

donc en parfait accord avec la Déclaration de 1795. C'est à cette époque que la *Décade* publie les premiers articles sur les écoles centrales dont elle se réjouit de la mise en place. Les idéologues soulignent dans ces écoles une institution au service des valeurs de la République et qui participeront au progrès de tout le genre humain. Le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), lors de la 511^e séance du comité d'instruction publique, le plan sur l'organisation de l'instruction est définitivement adopté. Paris aura trois Écoles centrales, la première à voir le jour sera, sept mois plus tard, l'école centrale du Panthéon.

L'école centrale du Panthéon ouvre ses portes le 20 mai 1796.

- 20 Si on se réfère aux cadres présentés par Joseph Lakanal, on peut dire que l'École centrale du Panthéon est largement privilégiée par son patrimoine foncier et immobilier, par la richesse de sa Bibliothèque que fréquentent savants et chercheurs, par la qualité de ses professeurs, comme par le recrutement plutôt élitiste de ses élèves. L'inventaire de la bibliothèque, dressé en 1790, recense près de soixante mille volumes imprimés et plus de deux mille manuscrits, ce qui place la collection génovéfaine au second rang des bibliothèques du royaume, après celle du roi. Mais la spécificité de ces fonds monastiques réside dans la place prépondérante occupée par les matières profanes (plus de 55 % du total). Le cabinet de curiosités qui jouxte l'immense bibliothèque, se compose du « salon des antiques » de plus de 100 mètres carrés et d'une petite pièce réservée à l'histoire naturelle, un vrai coffre aux trésors où se côtoient : « coquilles, fossiles, animaux empaillés, tortues de Pingré, une momie égyptienne et son sarcophage sans oublier le supposé crâne de Cartouche et pourquoi pas le crâne d'Henri IV revendiqué très longtemps. Les visiteurs, comme ceux de la bibliothèque, sont admis et reçus à heures fixes²³. » Quand arrive la Révolution, l'abbaye se manifeste. « Au lendemain de la prise de la Bastille, un Te Deum est chanté à Sainte Geneviève.[...] Au mois d'avril 1791 un décret de l'Assemblée a ordonné le transfert de la dépouille de Mirabeau dans le caveau du chapitre de l'abbaye²⁴. » Quant aux chanoines qui ont refusé le serment, ils doivent quitter l'abbaye. L'abbaye désormais appelée *Ci-devant maison de Geneviève* se prépare à accueillir plus de trois cents élèves et leurs professeurs, ainsi que tout le personnel nécessaire à son bon fonctionnement.

Les enseignants de l'école : « les professeurs de la République »

- 21 Marie Madeleine Compère a étudié ces nouveaux enseignants des écoles centrales qu'elle nomme : « les professeurs de la République²⁵. » L'historienne a travaillé à partir de l'enquête lancée par François de Neufchâteau, en date du 9 mai 1799. Sur un corpus de 629 professeurs des écoles centrales²⁶, Marie-Madeleine Compère a établi 9 tableaux très significatifs, en précisant, par disciplines, l'âge, l'origine géographique, la profession, la production écrite de ces professeurs, l'attitude des prêtres. De cette étude, il ressort que : « Ces hommes nouveaux ne le sont ni par leur âge, ni par leur origine géographique. [...] Les professeurs des écoles centrales paraissent globalement plus âgés que leurs prédécesseurs des collèges. [...] Hommes mûrs, hommes en place aussi. La moitié des professeurs résidaient en 1791 dans la ville même où est située l'école centrale dans

laquelle ils exercent. » En ce qui concerne la profession des enseignants des écoles centrales avant 1791 : « Une moitié n'a fait qu'enseigner sous l'Ancien Régime, une moitié a exercé une autre profession ; ces derniers se partagent encore en deux moitiés suivant qu'ils se sont adonnés ou non à l'enseignement à un titre quelconque. [...] Toujours est-il que, vu leur passé, les professeurs des écoles centrales font figure de transmetteurs de savoir plutôt que d'inventeurs, de conservateurs de connaissances plutôt que de trouveurs d'idées. [...] S'il fallait qualifier globalement l'attitude des professeurs des écoles centrales, on les définirait plutôt comme des républicains modérés, volontiers militants, mais dépourvus de tout fanatisme, à l'image de l'ambiance d'après Thermidor²⁷. » Pour l'école centrale du Panthéon, nous disposons, d'un état des honoraires des professeurs et gages des employés et garçons de service en Mi-juin 1796) présentée au ministre de l'Intérieur et nous connaissons également le nom des professeurs en exercice dans cette école et présents à la distribution des prix le 14 août 1799, cérémonie qui met en concurrence les élèves des trois écoles centrales de Paris. En août 1799, ces professeurs sont :

Le citoyen Binet, professeur de Langues Anciennes, première partie.

Le citoyen Mahérault : Langues Anciennes, deuxième cours.

Le citoyen Cuvier : Histoire Naturelle.

Le citoyen Labey : Mathématiques.

Le citoyen Duhamel : Grammaire Générale.

Le citoyen Sélis : Belles Lettres.

Le citoyen Boisjolin : Philosophie de l'Histoire.

Le citoyen Perreau : Législation.

Le citoyen Bachelier : Dessin. Pour la Bosse ; Pour la Figure, Pour les Têtes

- 22 On peut conclure que les professeurs de l'école du Panthéon sont des enseignants reconnus, travaillant dans des conditions plutôt privilégiées, même si certains rencontrent de réelles difficultés matérielles dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, Déparcieux se plaint, le 8 janvier 1797, de ne pas disposer d'un local convenable pour ses cours de physique et de chimie. Il est donc contraint de faire transférer son propre matériel à l'école. De même Bachelier, professeur de dessin en même temps à l'école centrale du Panthéon et au collège des Quatre-Nations, manque de tout matériel. Il demande une avance de 600 livres pour un an, afin de se procurer des modèles gravés et du matériel nécessaire mais, comme cet argent ne lui est pas attribué, il est obligé de l'emprunter à un ami.

Les élèves, un recrutement plutôt élitiste.

- 23 L'École centrale du Panthéon accueille 301 élèves dont certains sont logés dans des pensionnats. Robert. R. Palmer a étudié : « Les grands pensionnats de l'Ancien Régime à la Restauration : la permanence d'une structure éducative²⁸. » Ce travail précieux permet de connaître, pour l'année 1799-1800, les origines sociales et géographiques des élèves du Prytanée. Le Prytanée français déclaré établissement de bienfaisance nationale, institut des boursiers a été créé en 1798, il s'établit au collège Égalité (actuel Lycée Louis le Grand, rue Saint-Jacques), tout proche de l'école centrale du Panthéon. Considérant leur origine sociale, R.R Palmer, qui a fait une étude précise de l'établissement et de ses pensionnaires conclue que : « Les catégories favorisées sont clairement les négociants, les avocats et surtout les fonctionnaires (supérieurs ou inférieurs), ainsi que les employés, qui comme nous l'avons déjà observé, étaient vraisemblablement aussi des fonctionnaires.[...] Parmi

les dix garçons dont les parents sont désignés comme fonctionnaires supérieurs et qui étaient logés au Prytanée, on voit le fils d'un ancien Directeur de la République, Treilhard, cinq fils d'ex députés dont l'un était le fils de Brissot exécuté comme girondin en 1793, et deux fils de Miaczinski, ex-général, probablement réfugié après l'échec de la révolte polonaise de 1794²⁹. »

- 24 On peut mentionner également la présence de Pierre-Jean Auguis, 17 ans, dont le père a été élu dans le département des Deux Sèvres membre du comité de Sûreté générale en 1794-1795, membre du Conseil des Cinq Cents, en 1797-1798, Nicolas Fourcroy, quatorze ans, fils d'Antoine-François Fourcroy. R.R Palmer de conclure : « Sans exclure d'autres catégories, les bourses du Prytanée étaient devenues la récompense d'une nouvelle classe au pouvoir, ou, plus exactement d'un nouveau personnel de l'État³⁰. » R. R Palmer remarque également que parmi les élèves hébergés au Prytanée, ceux qui sont inscrits à l'école centrale du Panthéon ont une origine géographique nettement plus variée que dans les autres écoles centrales de Paris, certain venant de régions très éloignées de la capitale. La liste des 182 lauréats de la distribution des prix mettant en concurrence les écoles centrales. Ainsi, pour les 97 élèves originaires de Seine (Paris) 23 seulement sont à l'école du Panthéon, contre 32 aux Quatre-Nations et 42 à la rue Antoine ; parmi les élèves venant des départements du Nord de la Seine, 36 sont à l'école du Panthéon, 18 aux Quatre-Nations, 5 à la rue Antoine, enfin, pour les 26 élèves venant des départements du Sud de la Seine, 19 sont au Panthéon, 6 aux Quatre-Nations, un seul à la Rue Antoine.
- 25 Certains élèves de l'école centrale du Panthéon sont logés dans la célèbre pension de Monsieur Lepitre, que Balzac, qui a fréquenté en 1814, et qu'il décrit comme : *le secret chaperon de nos écarts, confident des rentrées tardives, intermédiaire avec les loueurs de livres défendus* ! Enfin quelques élèves sont logés dans la Pension des Lettres et des Arts ou dans celle du citoyen Lecomte. On peut imaginer que les plus âgés, entre 20 et 29 ans qui suivent de Législation sont là pour des raisons de carrières professionnelles ? R.R.Palmer note cependant l'absence de prix en physique chimie au Panthéon et aux Quatre-Nations et il conclue : « La réputation des écoles centrales dans la promotion des mathématiques et des sciences a probablement été exagérée. Par ailleurs, les chiffres confirment ce qui est connu, à savoir qu'en dépit des proclamations de « modernité », bien des familles préféraient faire étudier le latin à leurs fils, qu'aucune langue étrangère n'était enseignée, et que les étudiants évitaient la grammaire générale qui était le projet favori des *Idéologues*³¹. » Aucune langue étrangère n'est effectivement étudiée dans les écoles centrales parisiennes.

La dernière distribution des prix

- 26 Dans la *Décade* du 4^e trimestre (juillet-Août-septembre 1797), Ginguené insiste sur l'importance de cette cérémonie de la distribution des prix, religieusement respectée dans la continuité des Jésuites et où les trois écoles de Paris sont en compétition. On souligne à la fois la symbolique des fêtes qui doivent montrer la volonté de participer à la régénération par l'instruction et ceci d'autant plus que ce sont les talents et non pas la naissance qui sont récompensés et aussi de montrer son engagement patriotique. Les prix offerts aux lauréats sont des ouvrages d'auteurs récents. Le 14 août 1799, c'est le ministère qui organise cette cérémonie. À cette occasion, la *Décade* regrette, que mise à part l'école centrale du Panthéon, on ait choisi des noms aussi banals, pour ces écoles aussi prestigieuses !

27 Le 14 août 1799, en présence des Corps Constitués, Grétry, fondateur de l'Opéra comique et Mahéroul, professeur ont composé une ronde, chantée par les élèves. Le citoyen Lachavadière, président de l'administration centrale, prend la parole : « Dans un moment où les barbares du nord et de l'Asie s'unissent aux esclaves de l'Europe pour détruire la République, y substituer la barbarie aux Lumières, l'esclavage à la liberté, il est beau de voir réunis dans cette enceinte tant d'hommes célèbres dans les lettres, les sciences, les arts, célébrer les fastes de la révolution française. C'est aux progrès des sciences, de la philosophie que nous devons la liberté. » Puis, s'adressant aux parents : « Bons pères, bonnes mères sensibles, jouissez du fruit de votre confiance avec les institutions républicaines par le triomphe de vos enfants. » Le citoyen Duhamel, professeur de grammaire, termine ainsi son discours : « Vivre libre ou mourir telle doit être maintenant votre devise [...] vous n'avez plus à transiger avec les ennemis de la patrie, votre instruction votre éducation ont donné à votre à votre cœur et à votre esprit un caractère ineffaçable, nos conseils ne manqueront jamais pour vous faire avancer dans la carrière du bien public. Vive la Liberté, vive la République. » La cérémonie se termine par la plantation d'un arbre de la Liberté³². Point d'orgue quand on sait que Chaptal et Fourcroy préparent la loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802), En effet, Chaptal, ministre de l'intérieur, cherche à remplacer les écoles centrales par des lycées ou des écoles secondaires et c'est dans cette optique qu'il adresse, le 16 mars 1801, une circulaire aux préfets. Ferdinand Bruno étudie de façon minutieuse les réponses des préfets à l'enquête de Chaptal que l'auteur nomme : *La campagne contre les écoles centrales*, écoles dont l'existence a été bien éphémère, puisqu'elle n'a duré que 5 à 7 ans ! Parmi les griefs exprimés par les préfets, Ferdinand Bruno retient les principaux :

« Le chef lieu n'est pas forcément au centre du département et les communications restent difficiles, en second lieu, l'insuffisance, voire l'absence d'internat, mais, surtout, ces écoles qui prétendaient réunir l'enseignement secondaire à un commencement d'enseignement supérieur, prenaient l'enfant trop tard et très insuffisamment formé par les instituteurs qui n'ont pas donné les bases nécessaires, ce qui remet en cause les écoles normales. De plus, il y aurait une insuffisance de compétence des enseignants et un manque de coordination dans les programmes. On reproche d'avoir tout sacrifié à la liberté, l'abandon du latin tout en réclamant plus d'étude de grammaire, ou l'étude simultanée de la littérature et de la grammaire en Français en latin et en grec et aussi l'existence pour rentrer dans ces écoles de conditions d'âge mais pas de contrôle des savoirs. [...] L'École prétendait réunir l'enseignement secondaire à un commencement d'enseignement supérieur, or elle prenait l'enfant trop tard, et l'abandonnait trop tôt. Il y entrait insuffisamment préparé, et en sortait incomplètement formé. La discipline intellectuelle, comme la discipline morale était insuffisante. [...] Par une *pédagogie d'illusion*, on avait tout sacrifié à la liberté. L'ensemble des études était incoordonné, les matières se trouvaient réparties presque au hasard. Les programmes eux aussi, pour excellent qu'en fut l'esprit général, prêtaient à la critique. Les lettres avaient été incontestablement trop sacrifiées aux sciences et la formation du cerveau à l'acquisition immédiatement utilisable...L'enfant entrait insuffisamment préparé, et en sortait donc incomplètement formé. La discipline intellectuelle, comme la discipline morale était insuffisante. [...] Point de chef pour diriger l'établissement, guider le choix des élèves, tous facultatifs, et veiller à leur travail³³. »

28 L'École centrale du Panthéon, échappe certes largement au discrédit et aux critiques qui ont pu frapper de nombreuses écoles centrales, aussi bien par la qualité remarquable de ses enseignants, que par le recrutement de ses élèves nettement privilégiés, dans l'ensemble, aussi bien par leur niveau social que par leur environnement culturel. En revanche, et tandis que les critiques et attaques violentes s'acharnent contre les écoles

centrales et que le Ministère garde un silence plus ou moins approbateur, la *Décade philosophique*, créée le 29 avril 1794 et qui a participé avec un grand enthousiasme à la création des écoles centrales en accord avec l'Institut des Sciences des Arts et des Lettres, né par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), pour remplacer les Académies et des sociétés littéraires, tente de prendre la défense des écoles centrales. Parmi ses membres on trouve d'ailleurs des professeurs de l'école du Panthéon, dont Mentelle, Boisjolin, Sélis. La *Décade* s'intéresse sans discontinuer aux écoles, centrales de 1797 à 1802, estimant qu'elles répondent à l'idée de perfectibilité de l'homme soutenue par Condorcet. La *Décade*, dans son *Prospectus*, s'enthousiasme pour ces écoles qui participeront à la régénération du peuple libre en l'émancipant par une instruction exigeante, en développant de nouvelles méthodes, l'étude de la philosophie, des sciences, l'esprit d'analyse, la Législation, tandis que les sciences morales et politiques inculqueront aux élèves les vraies valeurs républicaines et révolutionnaires. Dans la *Décade* de juillet-août-septembre 1797, Daunou insiste aussi sur l'importance des fêtes et leur valeur pédagogique, insistant sur la cérémonie de la distribution des prix qui stimule l'émulation et montre la qualité des lauréats. Ginguené a ordonné l'abonnement à la revue par toutes les écoles centrales qui devront la mettre à la disposition des professeurs et des élèves dans les bibliothèques. La *Décade* publie également volontiers des articles de professeurs des écoles centrales, dont ceux de Boisjolin, Mentelle, Sélis. Ce dernier écrit dans la *Décade* du 1^{er} trimestre de septembre-octobre-novembre 1797 un véritable réquisitoire pour dénoncer les *objections et critiques malveillantes contre les écoles centrales*. De même, pour le numéro de juillet-août-septembre 1800, dans son compte-rendu de la distribution des prix des écoles centrales de la Seine, Boisjolin ne manque pas d'insister sur les *progrès et l'art de répondre des élèves interrogés* qui reflètent les qualités de l'enseignement et de ses méthodes dans les écoles centrales, alors que les élèves « savaient à peine lire et écrire en arrivant dans ces écoles. »

- 29 Mais, par ailleurs, la revue n'hésite pas à proposer ce qui est appelé « de légères modifications », car les Idéologues sont parfaitement conscients de la nécessité d'apporter des aménagements, après quelques années d'expérimentation et ils ne contestent pas, de façon systématique, les failles signalées par le ministre de l'Intérieur après l'enquête adressée aux préfets. Ainsi, la *Décade* suggère : une direction des écoles plus rigoureuse, une discipline plus stricte, la gratuité totale de l'internat, un cursus d'études plus structuré, l'interdiction pour les élèves de suivre plusieurs cours à la fois, des maîtres mieux formés et aussi mieux rémunérés, des élèves mieux préparés à l'école primaire, le respect du critère d'âges. Elle suggère également l'introduction de cours de bibliographies originales et bénéfiques réalisées dans certaines écoles. Ainsi, la *Décade* de septembre-octobre-novembre 1801 ne manque pas de signaler les heureuses initiatives de certaines écoles centrales, comme celle de l'Eure, par exemple, qui a su organiser, de sa propre initiative un voyage des élèves du pensionnat, qui ont ensuite réalisé un compte rendu écrit de leur périple avec des illustrations.
- 30 Quant à l'École centrale du Panthéon, étudiée ici, on doit reconnaître que, du fait de ses installations privilégiées mais aussi de la qualité de ses professeurs et du recrutement plutôt élitiste de ses élèves, elle échappe partiellement à ce discrédit, ce qui ne l'exonère en rien de la loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802) qui met en œuvre le remplacement des écoles centrales par des lycées ou des écoles secondaires pour l'enseignement des Lettres et des Sciences. Ces nouveaux établissements sont prévus initialement au siège des 29 Cours d'Appel, en réalité, entre 1802 et 1804, ce sont 45 lycées qui s'ouvrent, avec huit

professeurs, quatre pour les Belles Lettres et le Latin, quatre pour les Mathématiques. Quatre lycées à Paris remplacent les trois écoles centrales : le lycée Bonaparte, le lycée Impérial, le lycée Charlemagne et le lycée Napoléon qui s'établit en lieu et place de l'école centrale du Panthéon. Pourtant, dans le discours de l'élève Naudet, lorsqu'il reçoit le prix au concours général de 1803, on ne perçoit aucune rupture, mais bien plus seulement une continuité assurée, qu'il se plaît à évoquer, entre les deux établissements qu'il a fréquentés depuis l'école centrale du Panthéon, au Lycée Napoléon.

- 31 En réalité, la démarche s'inscrit dans le gouvernement consulaire, les lycées répondant à un double objectif, à savoir : rassurer la bourgeoisie, attachée à la culture classique et à imposer un étroit contrôle, voire une véritable censure sur ces nouveaux établissements. Il s'agissait aussi de former les esprits à la discipline et à l'obéissance. L'emploi du temps des élèves est minuté, prière au début des cours, dès l'âge de 12 ans, ils apprennent le maniement des armes, les classes sont divisées en « compagnies », mouvements de la journée rythmé par le tambour, surveillance par des sergents instructeurs. La discipline est militaire. Les internes portent l'uniforme des prytanées, se lèvent à 5 heures 30 en été, arrêts et prison supprimés C'est seulement en 1863 que les arrêts et la prison sont supprimés ! En revanche on récompense les élèves « zélés ». Les professeurs, véritables « clerks modernes » doivent être célibataires, vivre à l'intérieur de l'établissement, porter l'habit « à la Française », ils sont nommés par le premier Consul. En réalité, en 1803, les inspecteurs informent la direction générale de l'instruction publique que, en raison des faibles rémunérations, beaucoup de professeurs possèdent des magasins ou exercent une autre profession avec des prête-noms ! L'article 13 de la loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1803) place à la tête de l'établissement un proviseur. Au Lycée Napoléon, le premier proviseur est Étienne-Auguste de Wailly, qui vient de terminer ses études à l'École Polytechnique, il est le fils de l'illustre grammairien Noël-François de Wailly, il dirigera l'établissement jusqu'à sa mort, le 15 mai 1821. Il est assisté d'un censeur des études s'occupant de l'emploi du temps des élèves de leurs progrès, de leurs mœurs, d'un procureur régent, chargé des dépenses et de la gestion matérielle de l'établissement, en 1809, il prend le nom d'économiste. Des dortoirs, pour les pensionnaires sont installés dans la magnifique bibliothèque, dont les livres seront finalement déposés à la Bibliothèque Sainte Geneviève en 1840 ! Enfin la question religieuse est réglée avec le décret du 17 mars 1807, par les soins du cardinal Fresch, selon les préceptes de la religion chrétienne, les maximes de l'église gallicane, les règles sur lesquelles reposent les lois organiques des cultes.
- 32 Dans la continuité, mais aussi, dans la rupture, la distribution des prix, met en compétition les quatre lycées parisiens pour clôturer l'année scolaire. Le 16 août 1809, jour de la Saint Napoléon, elle a lieu à l'Institut, sous la présidence du Grand-maître de l'Université impériale, en présence des proviseurs, des Inspecteurs généraux, des doyens des facultés... Son Excellence, le Grand maître de l'Université prend la parole : « Vous êtes plus heureux que vos pères, ils ont vu la société renversée et la voilà rétablie [...] Chacun pourra suivre tranquillement sa carrière sous la garde des lois. Distinguez-vous par quelques mérites et vous êtes sûrs d'être distingués par le monarque. Ses mains tiennent des couronnes prêtes pour tous les talents... » Enfants de la Convention, les écoles centrales doivent disparaître, puisqu'il s'agit désormais pour le Consulat de mettre en place les « masses de granite » afin de clore définitivement avec la décennie révolutionnaire.

NOTES

1. Ferdinand BRUNOT, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris, Librairie Armand Colin, 1967, 6 vols, t.VI, p. 91-92.
2. Jean-Luc CHAPPEY, « Les écoles de la Révolution pour en finir avec l'idée de la table rase », dans M. BIARD (dir.), *La Révolution française. Une histoire toujours vivante*, Paris, Tallandier, 2010, p. 331.
3. *Archives Parlementaires*, t. 30, Première annexe : p. 447-511. Rapport qui sera imprimé mais non discuté.
4. Bronislaw BACZKO, « Une éducation pour la Démocratie. Textes et projets de l'époque révolutionnaire. Présentation, introductions et notes », Genève, Librairie Droz, 2000, p. 13.
5. *Archives Parlementaires*, t. 30, p. 244.
6. 6 *Archives Parlementaires*. Sont élus : Lacépède, Condorcet, Cerruti, Arbogast, Viénot-Vaublanc, Gentil Louis, Pastoret, Romme, Vayron, Roux-Brasillac, Torné, Riboud, Lazare Carnot, Claude-Antoine Prieur, Dupin, Audrein, De Bry, Quatremère de Quincy, Fauchet, Gibergues, Gausserand, Bonnier, Gaudin, Quatresolz de Marolles. *Archives Parlementaires*, t. 34, p. 98.
7. Josiane BOULAD-AYOUB, *Les Comités d'instruction publique. Principaux rapports et projets de décrets. Textes revus et présentés* par Josiane BOULAD-AYOUB, Michel GRENON, Serge LEROUX, Presses de l'Université de Québec, 1992, 3 vols, t. 1 p. 5.
8. James GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique, de l'assemblée législative*, publiés et annotés par M.J. Guillaume, Paris, Imprimerie Nationale, 1887-1897, 9 vols. En abréviation dans les notes P-V du CIP : Procès-Verbaux du Comité d'Instruction Publique. James Guillaume, professeur suisse, membre de la Fédération jurassienne et de la première Internationale, ami de Bakounine et de Kropotkine a participé en 1882 au *Dictionnaire de Pédagogie et d'instruction Primaire* de Ferdinand Buisson.
9. P-V du CIP, t.I, Introduction, p. 1.
10. *Ibid.*, p. 188-189.
11. *Ibid.*, p. 232.
12. *Ibid.*, p. 258-260.
13. Dans sa séance du 22 juillet, la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séante aux Jacobins, Félix Lepeletier annonce que Baudouin, chargé par la Convention d'imprimer le *Plan d'éducation* de Michel Lepeltier, offre à la société de lui en distribuer autant d'exemplaires qu'elle en désirera, en recevant seulement les frais du déboursé. Le 29 juillet, Félix Lepeletier annonce qu'il a déjà imprimé exemplaires de ce *Plan*. Voir. J. GUILLAUME, P-V du CIP, t. II, p. 65.
14. P-V DU CIP, t. II, p. 33-65.
15. *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, édition de 1780 (t. XXVIII, art. *Régénération*).
16. P-V du CIP, t. VI, p. 519.
17. P-V du CIP, t. V, p. 541-544. Annexe A : Compte- rendu dans le *Moniteur* de la séance du 7 ventôse.
18. Bnf, Le³⁸, 1497.
19. P-V du CIP, t. VI, p. 336-342.
20. P-V du CIP, t. VI, p. 575. Un kilo de pain vaut une livre ; un brigadier monté touche 1 000 livres par an.
21. P-V du CIP, t. VI, p. 305-309.
22. P-V du CIP, t. VI, p. 786-800.

23. Christophe MARTIN, « Les dernières heures de l'abbaye » dans *Lycée Henri IV*, *op. cit.*, p. 85. Alexandre Guy Pingré appartient à la Franc-maçonnerie. « Bibliothécaire de Sainte-Geneviève et chancelier de l'Université de Paris. En qualité d'astronome-géographe de la Marine du roi, il fit trois voyages (1767, 1769, 1771) pour expérimenter les montres marines de F. Berthoud et Leroy. Il appartenait à l'Académie royale de médecine de Brest et à celle de Rouen et de Göttingen. Il fut membre de la loge *Les cœurs simples de l'Étoile Polaire*, à l'Orient de Paris. Second surveillant à la Chambre des provinces puis Grand Orateur du Grand Orient de France.[...] Auteur d'un traité historique et théorique des comètes(1783). », dans D. LIGOU (dir.) *Dictionnaire de la Franc-Maçonnerie*, Édition revue et corrigée et augmentée par Charles PORSET et Dominique MORILLON, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p.941. Pingré a attiré à la bibliothèque de nombreux maçons.

P-V du CIP, t. II, p. 5-7

24. ²⁷ Isabelle BRIAN, « Un lieu chargé d'histoire. », dans *Lycée Henri IV*, *op. cit.* p. 65-66.

25. Marie-Madeleine COMPÈRE, « Les professeurs de la République. », *Annales Historiques de la Révolution française*, janvier-Mars 1981, p. 39-60.

26. *Ibid.*, p. 41, 43 et 47.

27. *Ibid.*, p. 59-60.

28. Robert. R PALMER (traduit par Dominique JULIA) : « Le prytanée français et les écoles des de Paris (1798-1802) », *AHRF*, *op.cit.*, p. 123-152 ; Tableau V, p. 138. Tableaux VI et VII, p. 142-143, tableau VIII, p. 144.

29. *Ibid.*, p. 141.

30. *Ibid.*, p. 143. D'après le tableau VI.

31. *Ibid.*, p. 145.

32. Document - Archives non classée au lycée Henry-IV.

33. Ferdinand BRUNO, *op. cit.*, p. 420-432.

RÉSUMÉS

Dès le début de la Révolution et déjà dans les cahiers de doléances, en écho avec le message des Lumières, s'ouvre un immense chantier où l'on travaille à la fois sur l'instruction et sur l'éducation. Cette utopie apparaît bien comme une utopie conquérante, fruit d'un travail collectif réalisé par des représentants du savoir composant le comité d'instruction public, créé dès le 15 octobre 1791 et véritable maître d'œuvre de cette grande aventure. Daunou, au nom du comité, lors de la 511^e séance, présente le projet définitif des écoles centrales le 3 brumaire an IV (20 mai 1796), destinées à remplacer les collèges d'Ancien Régime. 87 écoles centrales seront ouvertes dont trois à Paris : l'École centrale du Panthéon, dans l'abbaye Sainte Geneviève, actuel lycée Henri-IV, l'École centrale de la rue Antoine, dans l'ancienne maison professe des Jésuites, actuel lycée Charlemagne et l'école centrale des Quatre-Nations, sur les lieux du collège créé par Mazarin, actuel Institut de France. L'École centrale du Panthéon, enfant de la Convention, ne correspond plus au nouveau régime. Fourcroy et Chaptal, soucieux de rassurer la bourgeoisie, de former les esprits à la discipline et à l'obéissance, de mettre en place les masses de granite, organisent la suppression des Écoles Centrales, remplacées par des Lycées par la loi du 11 floréal an XI (1^{er} mai 1802).

At the beginning of the French Revolution, and before in the cahiers de doléances, the question of instruction and education was posed. Creation of Public Instruction Committee the 15th October 1791 begin this adventure. 3 brumaire year IV (20th may 1796), Daunou and the Committee present the “Écoles centrales” project to replace the Old Regime “colleges”. Fourcroy and Chaptal organize replacement of “Écoles centrales” by “Lycées” with le the law of 11 floréal year XI (1st may 1802).

INDEX

Mots-clés : Écoles centrales, École centrale du Panthéon, Comité d’instruction publique, régénération, instruction, éducation

Keywords : Ecoles centrales, Ecole centrale du Panthéon, Comité d’instruction publique, regeneration, instruction, Education

AUTEUR

ÉLISABETH LIRIS

Chercheure associée à l'IHRF

Université de Paris I, Panthéon Sorbonne.

129 bis Avenue de Choisy 75013. Paris

elisabeth.liris@wanadoo.fr